

„ poseroit l'humanité : c'est le mariage.  
„ J'ai frémi, chaque fois que j'ai entendu  
„ discuter ce point philosophiquement. Que  
„ de manieres de voir! que de systêmes!  
„ que de passions en jeu! Combien l'objet  
„ ne paroît-il pas différent au même indivi-  
„ du, suivant les positions où il se trouve!  
„ La législation civile y pourvoiroit, me  
„ dira-t-on ——— Quand? Par qui? Cette  
„ législation n'est-elle pas entre les mains  
„ des hommes; c'est à-dire, de ces mêmes  
„ individus, dont les idées, les vues, les  
„ principes changent ou se croisent? Voyez  
„ les accessaires de ce grand objet qui sont  
„ laissés à la législation civile; étudiez leur  
„ histoire; & vous sentirez à quoi tiendroît  
„ le repos des familles, & celui de la so-  
„ ciété! „ ——— “ Combien donc n'est-il  
„ pas heureux, que sur ce point, nous aïons  
„ une grande loi, mise au-dessus du pouvoir  
„ des hommes! Si elle est bonne, gardons-  
„ nous de la mettre en danger, en la fai-  
„ sant changer de sanction. Et s'il est des in-  
„ dividus qui soutiennent & soutiennent  
„ fortement, qu'elle est détestable, ne forti-  
„ fient-ils pas ma these? Car il y a une  
„ multitude de gens qui eroient cette loi  
„ très-sage & très-bonne, & qui dispu-  
„ teroient perpétuellement contre eux. La  
„ société se diviseroit donc sur ce point,  
„ suivant la prépondérance des avis en di-  
„ vers lieux. Cette prépondérance change-  
„ roit par toutes les causes qui rendent la  
„ législation civile variable; & ce grand ob-  
jet,